



Intervenants :

Christine FILLIAT, docteur vétérinaire du cabinet Vetopole 26, spécialiste avicole (élevage circuit long et circuit court ainsi que bio) spécialiste des médecines alternatives.

Animatrice :

Julia SICARD

julia.scicard@biograndest.org

☎ 06 52 69 13 89

Tarifs :

Le coût de la formation est de :

	Adhérents	Non adhérents
personnes éligibles au VIVEA	<i>pris en charge par Vivea dans la limite de votre plafond de formation annuel</i>	
personnes non éligibles au VIVEA *	112 €/j	

**Pour les salariés, un financement par OCAPIAT est possible (basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes). Démarches à faire par l'entreprise. Tél. OCAPIAT :*

- pour les entreprises de moins de 11 salariés : 01.73.29.30.65

- pour les entreprises de plus de 11 salariés : 03 26 40 58 51

Organisé par : avec le soutien de :



Contexte :

Formation obligatoire au niveau nationale depuis 2016 suite aux différents épisodes de grippe aviaire pour le détenteur de volailles ainsi que le personnel permanent à l'élaboration et la gestion du plan de biosécurité et aux bonnes pratiques d'hygiène en exploitation (peu importe la taille de l'élevage, le mode de production et de commercialisation). Il y a des enjeux à faire intervenir un vétérinaire spécialisé en volailles et qui connaît bien les systèmes bio (le cahier des charges), pour adapter au mieux les mesures de biosécurité en élevage, et aussi à échanger entre éleveurs du réseau bio sur cette thématique de nouveau d'actualité en 2020. Cette formation est conseillée dès le projet d'installation en élevage de volaille.

Le programme de la formation :

Lundi 22/03 de 9h30 à 17h30 Bio en Grand Est, Laxou (54520)	1 journée en salle
	- Présentation générale de l'arrêté Biosécurité, - Influenza Aviaire - Etiologie - Epidémiologie - Critères de suspicion et diagnostic différentiel - Le plan de biosécurité : plans de circulation, gestion des flux, nettoyage-désinfection, sous-produits animaux, nuisibles, avifaune sauvage, traçabilité du personnel-des bandes et des auto-contrôles - La prophylaxie sanitaire - Méthodologie de surveillance et de prévention Ramener en formation un plan dans l'espace détaillé de la ferme via Géoportail.

Inscription souhaitée avant le jeudi 28 janvier 2021

Bulletin d'inscription

Formation : « Mesures de biosécurité et pratiques d'hygiène en volailles bio/plein air : pourquoi et comment ? »

Nom : _____

Prénom : _____

Tel : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Date de naissance : ____/____/____

Statut à la MSA (être à jour de ses cotisations)

- ☐ chef d'exploitation
☐ Conjoint(e) collaborateur(trice)
☐ Aide familiale
☐ Cotisant(e) solidaire
☐ Salarié(e)
☐ Autre – précisez : _____